



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JUIN 2015

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 18 juin 2015, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H10, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède M. Jean-Luc BOUILLIE, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 22 avril 2015

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2014, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé au présent compte rendu

☞ **DECIDE** l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets,

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2 valant budget supplémentaire (67,1 M€ en fonctionnement et 30,8 M€ en investissement)

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement) et d'AE/CP (autorisation d'engagement/crédits de paiement) à effectuer dans le cadre de la décision modificative n°2

☞ **DECIDE** la constitution d'une provision de 300 000 € pour « risques et charges » au titre du risque d'indemnisation en dommages et intérêts de la société OTV (constructeur de l'usine de traitement de l'eau potable)

☞ **ADMET** en non-valeur, sur le budget Eau, la somme de 8 256,41 €

☞ **VALIDE** l'actualisation des critères de répartition de la DSC pour 2015 sur les bases suivantes :

- population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiches DGF 2014 émanant de la préfecture,
- nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2011,
- nombre de logements sociaux : DREAL Haute-Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2014.

et **ATTRIBUE** la DSC aux communes membres du GEA sur la base de la répartition figurant dans le tableau annexé au présent compte rendu

☞ **DECIDE** de revoir les représentations du GEA au sein du Comité syndical du SETOM tel que ci-après :

TITULAIRES :

Mme BEAUVILLARD Karène
Mme DURANTON Nicole
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas
M. BIBES François
M. DOSSANG Guy
M. CINTRAT Jean-Luc
M. CASTEL Patrick
M. NOGAREDE Alain
M. PERRIN Marc
M. BARRAL Fernand

SUPPLEANTS

Mme DIOUKHANE Coumba
M. BENTALHA Mohammed
Mme LESEIGNEUR Diane
M. DAIX Jean-Robert
M. CHOKOMERT Patrice
M. FEUVRAIS Martial
M. GILLES Hervé
M. SILIGHINI Gérard
Mme TUBIANA Camille
M. LEFRAND Guy

☞ **DESIGNE M. Hervé GILLES** représentant du GEA au sein de la SEM TRANS URBAIN en remplacement de M. Bernard MACH, démissionnaire.

☞ **DESIGNE Mme Nadine DELAVIGNE** représentante du GEA au sein du Comité syndical du Bassin versant de la Sogne en remplacement de M. Bernard MACH, démissionnaire.

☞ **DESIGNE Mme Nadine DELAVIGNE** représentante du GEA au sein du Conseil d'administration du Collège de Navarre en remplacement de M. Bernard MACH, démissionnaire.

☞ **DESIGNE M. Xavier HUBERT** en qualité de représentant titulaire et **M. Guy DOSSANG** en qualité de représentant suppléant du GEA au sein de l'Assemblée générale de l'AREHN.

☞ **DESIGNE** M. Joël MAILLARD, membre de la 5^{ème} Commission, Mme Nadine DELAVIGNE, membre des 1^{ère} et 3^{ème} Commissions, M. Pascal JORET, membre de la 7^{ème} Commission et **PREND ACTE** du retrait de M. GILLES de la 5^{ème} Commission

☞ **EMET** un avis de principe favorable à l'adhésion du GEA au futur syndicat mixte de bassin SMABI, **ETEND** la compétence GEMAPI à l'animation, la coordination, l'évaluation et la mise à jour du SAGE Iton, au titre de ses compétences facultatives et **INVITE** les communes membres du GEA à se prononcer, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, sur ce portage du SAGE par le GEA, étant précisé que l'absence de délibération dans ce délai vaut avis favorable.

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre et 6 abstentions)** la prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme au sens de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales : « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » et **INVITE** les communes membres du Grand Evreux Agglomération à bien vouloir statuer, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération, sur le transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » au Grand Evreux Agglomération. L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

☞ **APPROUVE** la création d'un service commun « direction générale adjointe ressources », **APPROUVE** la création d'un service commun du contrôle de gestion, **APPROUVE** la création d'un service commun de la commande publique, **RESILIE** la convention de mutualisation du service de la gestion de la dette en date du 19 juillet 2010 et **APPROUVE** la création d'un secteur « analyse financière, dette, fiscalité » ayant le statut de service commun au sein de la direction des finances du GEA, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du GEA les conventions de création et de gestion de ces services communs à passer avec la Ville d'Evreux, ainsi que leurs avenants éventuels.

☞ **RESILIE** la convention de mutualisation du service proximité des habitants en date du 26 octobre 2012, **APPROUVE** la création d'un service commun proximité des habitants et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du GEA la convention de création et de gestion de ce service commun à passer avec la Ville d'Evreux, ainsi que ses avenants éventuels.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de service à passer entre la Ville d'Evreux et le Grand Evreux Agglomération pour la sécurisation et la sureté du patrimoine du GEA ainsi que pour des interventions du service « Gens du voyage » en cas de stationnement illicite des gens du voyage sur les zones d'activité du GEA, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** cette convention qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015

☞ **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs au 24 juin 2015, étant précisé que le nombre total de postes inscrits est désormais de **452** postes compte tenu de la mutation de 11 agents de la ville d'Evreux au GEA dans le cadre de la création des services communs

☞ **CÉDE** à la Société SIKABIS représentée par son Directeur Général, M. Christian DEVAMBEZ ou toute société qu'elle se substituera à la condition que la Société SIKABIS soit l'exploitante ou la gestionnaire du site, l'ensemble immobilier sis à Evreux, Rue de l'industrie, sur la parcelle AR 737p, au prix net de 140 000€ € auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **OCTROIE** une subvention de 19 800 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **DECIDE de CANDIDATER** à l'Appel à projets « Accompagnement des usages numériques non-marchands et innovants » avec le projet d'application Smartphone citoyenne, **SOLLICITE** auprès de la Région, une subvention au titre de ce projet et **AUTORISE** le président à **SIGNER** tout document, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cet Appel à projets.

☞ **DECIDE de CANDIDATER** à l'Appel à projets « Accompagnement des usages numériques non-marchands et innovants » avec le projet de déploiement d'un réseau WIFI-public, **SOLLICITE** auprès du FEDER et de la Région, les subventions pouvant être obtenues au titre de ce projet, et **AUTORISE** le président à **SIGNER** tout document, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cet Appel à projets.

☞ **DECIDE de CANDIDATER** à l'Appel à projets « Accompagnement des usages numériques non-marchands et innovants » avec le projet de télé-relève des déchets, **SOLLICITE** auprès du FEDER et de la Région, les subventions pouvant être obtenues au titre de ce projet et **AUTORISE** le président à **SIGNER** tout document, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cet Appel à projets.

☞ **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens quinquennale 2015/2019 à passer avec l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée du partenariat et **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, pour l'année 2015, d'une subvention de fonctionnement de 170 000 € au titre de la subvention socle et d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre de la subvention complémentaire

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la 24^{ème} édition de la Fête de la Science 2015 qui se déroulera du 7 au 11 octobre 2015 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au lycée Senghor pour l'organisation de la Journée des formations supérieures du 24 novembre 2015 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2015 de la journée des formations supérieures, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions,

☞ **DECIDE (moins 2 abstentions)** l'instauration de la taxe de séjour à l'échelle du territoire du Grand Evreux Agglomération, **DECIDE** d'appliquer le régime de la taxe de séjour au réel, **DECIDE** que l'entrée en vigueur de la taxe s'effectuera le 1^{er} janvier 2016, **FIXE** la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, **FIXE** les tarifs applicables de la taxe de séjour, par jour et par personne et par catégorie d'hébergement, dans le cadre des fourchettes définies par la loi, conformément au tableau annexé au présent compte rendu et **CONFIE** à l'Office de Tourisme du Grand Evreux la charge du recouvrement de la taxe auprès des hébergeurs

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir entre le Grand Evreux agglomération et l'EPIC Office de Tourisme du Grand Evreux pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, ainsi que ses éventuels avenants à intervenir, pour la mise en œuvre des actions à déployer dans le cadre de la stratégie de développement touristique du territoire

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 40 000 € à l'Association L'Abordage pour l'édition 2015 du Festival Rock dans Tous Ses Etats et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à la Scène Nationale Evreux Louviers d'un montant de 60 000 € dans le cadre de l'organisation de la manifestation Les Escapades 2015 et **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et ses avenants éventuels à intervenir.

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** à l'association l'ABRI, pour la mise en œuvre du projet de recyclerie ressourcerie, une subvention de 15 000 € au titre du fonctionnement et une subvention de 20 000 € au titre de l'investissement et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir

☞ **ATTRIBUE** une subvention de 117 500 € à WIMOOV pour les différentes actions mobilité sur le territoire et ce dans le cadre de convention de sous-traitance, fléchés de la façon suivante :

- auto-école sociale – 70 000 €
- service de location de vélos et cyclomoteurs – 12 000 €
- vélo école – 13 000 €
- modules de formation à la mobilité psychologique – 8 000 €
- modules de formation de remise à niveau pour le passage du permis – 4 500 €
- bilans de compétences mobilité – 10 000 €,

AUTORISE le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels, à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention passée avec WIMOOV et **AUTORISE** WIMOOV à procéder à la demande de FSE pour les opérateurs mobilité du territoire et afficher en contrepartie les financements du GEA à hauteur de 117 500 €

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de l'action « placement dans l'emploi » du PLIE 2015/2020, Monsieur Le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes aux partenariats à mettre en œuvre avec le GEIQ BTP Normandie et le GEIQ Propreté Normandie,

☞ **SOLLICITE** une subvention de 45 600 € avec un taux d'intervention de FSE de 50% au titre du Programme Opérationnel National FSE 2014/2020, pour le cofinancement du poste de chargé de suivi des relations entreprises qui a pour mission de faciliter la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et privés et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

☞ **VALIDE** les actions ci-dessous inscrites à la programmation 2015 du PLIE, **APPROUVE** la maquette financière et sa part d'autofinancement, sous réserve de l'attribution de l'enveloppe FSE, du financement du Conseil Départemental au titre des crédits d'insertion pour l'année 2015 et **SOLLICITE** les subventions auprès des signataires du protocole d'accord et du Conseil Départemental concernant le financement européen et **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions et à **PROCEDER** au versement des sommes afférentes aux opérateurs concernés.

Actions	Coût total	Dont FSE	Dont GEA		Dont CD 27
			Montant	Part d'autofinancement	
Accompagnement renforcé / 4 postes de référents (3 lots/Marché public et 1 poste internalisé au GEA)	184 541,03 €	92 270,51 €	22 270,52 €	12.07%	70 000 €
Professionalisation des équipes (opérationnelle – référents)	18 600,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	50%	
Fonds formation participants PLIE	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50%	
Aide matérielle à la recherche d'emploi	2 000,00 €		2 000,00 €	100%	
Développer des mises en situation de travail au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	50%	
Base de données PLIE	6 800,00 €		6 800,00 €	100%	
Structure d'animation et de gestion- RH	108 572,00 €	54 286,00 €	54 286,00 €	50%	
Action de placement dans l'emploi : Communication et Valorisation vers l'Emploi - ATESA	10 000,00 €		10 000,00 €	100%	
TOTAL	390 513,03 €	185 856,51 €	134 656,52 €		70 000 €

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le contrat de ville 2015-2020, ainsi que les conventions, annexes et avenants éventuels à intervenir

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés au présent compte rendu, pour un montant total proposé de 52 925 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à intervenir

☞ **OCTROIE** au titre du financement Cohésion Sociale et Territoriale une subvention de 15 000 € à la Ville d'Evreux, dans le cadre du budget supplémentaire pour l'organisation du Village du Sport et de la Jeunesse et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à intervenir

☞ **CREE** une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur le territoire du Grand Evreux Agglomération, **CHARGE** la CIL d'élaborer une convention de mixité sociale qui sera annexée au contrat de Ville du Grand Evreux Agglomération et **INVITE** à participer à la CIL :

- les maires des communes membres de l'établissement,
- le représentant de l'Etat dans le département,
- des représentants des bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial de l'établissement public de coopération intercommunale,
- des représentants du département,
- des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation,
- des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation,
- des représentants des organismes agréés en application de l'article L. 365-2 du Code de la construction et de l'habitation, des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement mentionnées à l'article 31 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et des représentants des personnes défavorisées»
- un représentant des personnes en situation de handicap.

☞ **ACCORDE** à Habitat et Humanisme une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2015

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement Cousinou relevant de sa compétence à Gauville la Campagne et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Gauville la Campagne et Monsieur Jean-Marie COUSINOU ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du projet ADIM NORMANDIE relevant de sa compétence à Evreux, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune d'Evreux et la Société ADIM NORMANDIE ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention financière à intervenir entre la commune d'Aviron et le GEA, ainsi que tout avenant éventuel, définissant les modalités de reversement au GEA de la « participation pour voiries et réseaux » qui lui est due au titre des travaux réalisés rue des Marnes et perçue initialement par la commune d'Aviron, soit un montant de 55 975 €.

☞ **DECIDE de SAISIR** Monsieur Le Préfet de Région d'une demande anticipée de prescription d'un diagnostic archéologique préventif pour les terrains de la zone du Vallot à Arnières sur Iton, préalablement à son aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tous documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique à mener sur l'ensemble des terrains susmentionnés.

☞ **DECIDE de SAISIR** Monsieur Le Préfet de Région, si celui-ci fait état de la nécessité d'une opération archéologique, d'une demande anticipée de prescription pour les terrains non compris dans la ZAC de la Fosse aux buis sur la commune de Saint Sébastien de Morsent, préalablement à son extension, **DECIDE de SAISIR** Monsieur Le Préfet de Région, si celui-ci fait état de la nécessité d'une opération archéologique, d'une demande de lancement de diagnostic archéologique pour les terrains compris dans le périmètre de la ZAC de la Fosse aux buis préalablement à son extension, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tous documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique à mener sur l'ensemble des terrains susmentionnés.

☞ **DECIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle ZA 43 (4 775 m²) sise à Gravigny sur le Parc d'activités des Surettes et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir, et ce, pour un montant total de 529 379,22 € TTC

☞ **VALIDE** les modifications à intervenir sur le réseau de bus telles que précisées dans le tableau annexé au présent compte rendu, et ce, pour la mise en œuvre du nouveau réseau au 31 août 2015, et **AUTORISE** Monsieur le Président à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à acquérir, sur la commune de Reuilly, une partie des parcelles cadastrées section AD n°88 d'une superficie de 742 m² à prendre sur la superficie totale de 14 763 m² et AD n° 10 d'une superficie de 342 m² à prendre sur la superficie totale de 75 580 m² appartenant aux Consorts NUTTENS pour un total de 1084 m² au prix de 0,70 € le m², soit 758,80 €, à verser l'indemnité d'éviction à l'exploitant agricole M NUTTENS Jean-Marie d'un montant de 0,35€/m² soit 379,40 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tout document y afférent et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Eure.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à acquérir sur la commune de Reuilly, la parcelle AD n°81 pour partie appartenant aux consorts PRIEUR, d'une superficie de 3826 m² au prix de 0,70 € le m² soit 2678,20 €, à verser l'indemnité d'éviction afférente à Monsieur Claude LEMAITRE, exploitant agricole, d'un montant de 0,35 € /m² soit 1339,10 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tout document y afférent, **SOLLICITER** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Eure.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à acquérir sur la commune de Reuilly, la parcelle AD 57 pour partie appartenant à Monsieur LE TELLIER Gilles, d'une superficie de 125 m² au prix de 10 € le m² soit 1250 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tout document afférent et **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Eure.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à acquérir sur la commune de Reuilly, la parcelle AD n°7 pour partie appartenant à Monsieur LEMAITRE Franck, d'une superficie d'environ 918 m² au prix de 0,70 € le m² soit 642,60 €, à verser l'indemnité d'éviction afférente à Monsieur Claude LEMAITRE, exploitant agricole, d'un montant de 0,35 € /m² soit 321,30 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tout document y afférent, et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Eure.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à acquérir sur la commune de Reuilly, la parcelle AD 56 pour partie appartenant à Monsieur SURGEON Marc, d'une superficie de 78 m² au prix de 10 € le m² soit 780 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tout document y afférent et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Eure.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à acquérir sur la commune de Reuilly, la parcelle AD 69 pour partie appartenant à Monsieur et Madame PICAUD Jean-Ernest, d'une superficie d'environ 20m² au prix de 10 € le m² soit 200 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tout document y afférent et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Eure.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant à passer avec FREE Mobile formalisant l'autorisation d'installation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le château d'eau de Saint Sébastien de Morsent, contre paiement d'une redevance annuelle de 10 000 € HT

☞ **MODIFIE**, dans le cadre de la future mensualisation, l'article 42 du règlement de distribution d'eau potable qui sera ainsi rédigé : *Les paiements seront effectués par les abonnés à réception des factures, soit en numéraire, soit par chèque, par mandat, Titre interbancaire de Paiement (T.I.P.), par le biais d'un règlement en ligne via un lien situé sur le site internet du GEA ou par prélèvement. Les abonnés peuvent également souscrire un contrat de mensualisation permettant le règlement par prélèvements mensuels dès lors que le Grand Evreux Agglomération leur en fera la proposition. Le paiement en espèces n'est possible que pour des montants inférieurs au seuil légal en vigueur, et* **AJOUTE** un article 43.4 au règlement de distribution d'eau potable qui précisera : *En cas de rejet d'un prélèvement dans le cadre de la mensualisation, les frais émis par la Banque de France seront répercutés par la collectivité à l'abonné (si le rejet est de son fait).*

Le montant de ces frais est de 15€.

Ces frais ne seront pas répercutés à l'abonné si le rejet vient d'un problème technique ou si c'est du fait de la collectivité.

Dans le cas des prélèvements hors mensualisation, en cas de rejet, la Trésorerie qui est en charge du recouvrement ne représente pas le prélèvement. D'une part, elle informe l'abonné et lui demande de régler la facture par un autre moyen de paiement. D'autre part, elle informe le GEA et demande à ce que le contrat de l'abonné soit remis en paiement manuel. Si l'abonné souhaite de nouveau être prélevé, il doit en faire la demande auprès du GEA et doit remplir l'ensemble des documents pour le prélèvement.

Le Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement est chargé, par délégation, de prendre la décision de cette application selon les cas de rejet.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec le Conseil Départemental relatif à la contribution financière du GEA et aux conditions de mise en œuvre du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) – Volet Eau et **DECIDE** le versement au Conseil départemental, de la participation financière du GEA au volet eau du FSH au titre de l'année 2015, soit 28 000 €.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de passage du réseau des eaux pluviales rue de la Meuse et rue de Vaux à Evreux à passer avec le syndicat des copropriétaires du lotissement de la Sablonnière, et ce, à titre gracieux.

☞ **DECIDE de PARTICIPER** à l'organisation de la Conférence technique « sols&couverts » du 21 septembre 2015 au Lycée agricole Edouard de Chambray, participation prévoyant une contribution financière de 6% des dépenses, déduction faite des différentes subventions attendues, soit une subvention du GEA au SEPASE de l'ordre de 420 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Conches, le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau de la Vallée de l'Eure et le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement de la Paquetterie pour l'organisation de cette Conférence et tout avenant éventuel à intervenir.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Reuilly (16 340,10 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, pour les travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 542E

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de rejet des eaux pluviales à intervenir avec Monsieur et Madame WALLART Fabrice, sur la commune des Ventes.

☞ **DECIDE** la constitution d'un jury de concours permanent pour toutes les procédures de la commande publique nécessitant la réunion de cette instance. Après les opérations de vote à bulletins secrets, ce jury est ainsi constitué :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. DOSSANG	M. DULONDEL
M. DAIX	M. WATEL
M. MOLINA	Mme AUGER
M. GANTIER	M. HUBERT
M. BEHAR	M. FEUVRAIS

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 6 456,44 € à la commune de Boncourt pour la 3^{ème} tranche de réfection de la toiture de la nef de l'église et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 85 820 € à la commune de Gravigny pour la reconstruction des vestiaires du stade de football et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 24 055,11 € à la commune de Gravigny pour la 3^{ème} tranche de réhabilitation de la salle Gérard Philipe et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 440 € à la commune d'Irreville pour la restauration de la fresque et la remise en état du hall d'entrée et du vestiaire de la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 181,77 € à la commune d'Irreville pour la réfection du mur du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 474,70 € à la commune du Plessis Grohan pour la mise en sécurité électrique et la remise en service des cloches de l'église et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 382,56 € à la commune du Val David pour la réfection du terrain de football et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 772 € à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un second columbarium et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 843,66 € à la commune de Sacquenville pour l'aménagement du terrain de football et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 13 482,50 € à la commune de Sacquenville pour la création d'un parcours santé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

☞ **DECIDE** l'annulation du fonds de concours de 133 779,20 € délibéré lors du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 au profit de la commune d'Evreux pour la création d'une salle de musculation à Jean Bouin.

☞ **DECIDE** l'annulation du fonds de concours de 146 739,13 € délibéré lors du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 au profit de la commune d'Evreux pour la création d'une salle de restauration collective.

La réunion prend fin à 21h40.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CONSOLIDATION DES RESULTATS

		Résultat d'exécution au 31/12/2013	Affectation de résultat	Recettes de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2014	Résultat d'exécution 2014	Résultat de clôture 2014	Solde net des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2014
Budget principal	FONCTIONNEMENT	6 541 481,22	-5 500 000,00	65 504 550,30	58 499 743,78	7 004 806,52	8 046 287,74	0,00	8 046 287,74
	INVESTISSEMENT	-836 235,81	5 500 000,00	11 027 755,52	16 559 015,35	-5 531 259,83	-867 495,64	-3 561 297,34	-4 428 792,98
	CUMUL	5 705 245,41	0,00	76 532 305,82	75 058 759,13	1 473 546,69	7 178 792,10	-3 561 297,34	3 617 494,76
Eau	FONCTIONNEMENT	2 126 058,41	-1 000 000,00	12 629 844,14	13 421 521,32	-791 677,18	334 381,23	0,00	334 381,23
	INVESTISSEMENT	4 068 544,20	1 000 000,00	3 660 147,73	3 837 934,24	-177 786,51	4 890 757,69	-1 041 036,59	3 849 721,10
	CUMUL	6 194 602,61	0,00	16 289 991,87	17 259 455,56	-969 463,69	5 225 138,92	-1 041 036,59	4 184 102,33
Assainissement	FONCTIONNEMENT	824 274,26	0,00	9 568 586,45	9 513 117,73	55 468,72	879 742,98	0,00	879 742,98
	INVESTISSEMENT	11 443 170,14	0,00	9 835 642,71	10 704 238,38	-868 595,67	10 574 574,47	-2 303 198,23	8 271 376,24
	CUMUL	12 267 444,40	0,00	19 404 229,16	20 217 356,11	-813 126,95	11 454 317,45	-2 303 198,23	9 151 119,22
Mobilités durables	FONCTIONNEMENT	317 097,51	-210 000,00	8 324 436,32	8 253 272,77	71 163,55	178 261,06	0,00	178 261,06
	INVESTISSEMENT	-657 214,24	210 000,00	6 109 193,25	4 123 129,42	1 986 063,83	1 538 849,59	-2 514 069,27	-975 219,68
	CUMUL	-340 116,72	0,00	14 433 629,57	12 376 402,19	2 057 227,38	1 717 110,65	-2 514 069,27	-796 958,62
SPANC	FONCTIONNEMENT	-17 631,26	0,00	104 394,32	108 620,99	-4 226,67	-21 857,93	0,00	-21 857,93
	INVESTISSEMENT	-688 367,05	0,00	89 188,39	359 937,50	-270 749,11	-959 116,16	-512 313,61	-1 471 429,77
	CUMUL	-705 998,31	0,00	193 582,71	468 558,49	-274 975,78	-980 974,09	-512 313,61	-1 493 287,70
Pépinière scientifique	FONCTIONNEMENT	528 809,92	0,00	177 910,27	450 503,55	-272 593,28	256 216,64	-12 757,68	243 458,96
	INVESTISSEMENT	-26 445,80	0,00	239 892,00	266 172,54	-26 280,54	-52 726,34	0,00	-52 726,34
	CUMUL	502 364,12	0,00	417 802,27	716 676,09	-298 873,82	203 490,30	-12 757,68	190 732,62
ZAC du Long Buisson - 1	FONCTIONNEMENT	-211 226,50	0,00	4 302 927,09	4 295 142,83	7 784,26	-203 442,24	0,00	-203 442,24
	INVESTISSEMENT	-731 951,78	0,00	0,00	5 170 609,10	-5 170 609,10	-5 902 560,88	0,00	-5 902 560,88
	CUMUL	-943 178,28	0,00	4 302 927,09	9 465 751,93	-5 162 824,84	-6 106 003,12	0,00	-6 106 003,12
ZAC du Long Buisson - 2	FONCTIONNEMENT	304 794,12	0,00	1 169 660,82	1 175 803,56	-6 142,74	298 651,38	-25 915,40	272 735,98
	INVESTISSEMENT	-1 555 699,87	0,00	704 637,00	535 913,04	168 723,96	-1 386 975,91	0,00	-1 386 975,91
	CUMUL	-1 250 905,75	0,00	1 874 297,82	1 711 716,60	162 581,22	-1 088 324,53	-25 915,40	-1 114 239,93
ZAC Espace d'activités - La Rougemare	FONCTIONNEMENT	1 669 006,35	0,00	662 661,35	2 006 437,96	-1 343 776,61	325 229,74	-9 190,81	316 038,93
	INVESTISSEMENT	-1 265 547,29	0,00	1 669 006,00	186 399,35	1 482 606,65	217 059,36	0,00	217 059,36
	CUMUL	403 459,06	0,00	2 331 667,35	2 192 837,31	138 830,04	542 289,10	-9 190,81	533 098,29
ZA La Fosse au buis	FONCTIONNEMENT	65 220,39	0,00	45,00	45,00	0,00	65 220,39	-8 470,00	56 750,39

	INVESTISSEMENT	-42 056,00	0,00	0,00	45,00	-45,00	-42 101,00	0,00	-42 101,00
	CUMUL	23 164,39	0,00	45,00	90,00	-45,00	23 119,39	-8 470,00	14 649,39
Lotissement de La Garenne 1 – extension	FONCTIONNEMENT	487 635,81	0,00	0,00	487 635,81	-487 635,81	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-180,00	0,00	180,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	487 455,81	0,00	180,00	487 635,81	-487 455,81	0,00	0,00	0,00
ZAC Les Surettes	FONCTIONNEMENT	244 540,75	0,00	956 629,66	957 028,11	-398,45	244 142,30	-2 475,00	241 667,30
	INVESTISSEMENT	-78 362,34	0,00	0,00	902 119,87	-902 119,87	-980 482,21	0,00	-980 482,21
	CUMUL	166 178,41	0,00	956 629,66	1 859 147,98	-902 518,32	-736 339,91	-2 475,00	-738 814,91
ZAC de Cambolle	FONCTIONNEMENT	-341 043,13	0,00	373 502,34	386 824,25	-13 321,91	-354 365,04	-48 499,70	-402 864,74
	INVESTISSEMENT	-1 362 446,23	0,00	0,00	645 837,46	-645 837,46	-2 008 283,69	0,00	-2 008 283,69
	CUMUL	-1 703 489,36	0,00	373 502,34	1 032 661,71	-659 159,37	-2 362 648,73	-48 499,70	-2 411 148,43
ZA – Miserey	FONCTIONNEMENT	41 935,12	0,00	0,00	0,00	0,00	41 935,12	0,00	41 935,12
	INVESTISSEMENT	-176 910,13	0,00	0,00	0,00	0,00	-176 910,13	0,00	-176 910,13
	CUMUL	-134 975,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 975,01	0,00	-134 975,01
ZA Les Longs champs	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00
	CUMUL	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00
ZAC Centre Bourg	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-6 581,92	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 581,92	0,00	-6 581,92
	CUMUL	-6 581,92	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 581,92	0,00	-6 581,92
ZAC du Vallon Fleuri	FONCTIONNEMENT	201 812,91	0,00	2 390 734,44	2 589 286,68	-198 552,24	3 260,67	-464 442,36	-461 181,69
	INVESTISSEMENT	-2 801 624,33	0,00	1 838 632,00	849 947,82	988 684,18	-1 812 940,15	0,00	-1 812 940,15
	CUMUL	-2 599 811,42	0,00	4 229 366,44	3 439 234,50	790 131,94	-1 809 679,48	-464 442,36	-2 274 121,84
ZA - Gauville-Parville	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-125 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-125 100,00	0,00	-125 100,00
	CUMUL	-125 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-125 100,00	0,00	-125 100,00
ZAC du Vallot	FONCTIONNEMENT	-77,14	0,00	170 374,55	170 375,20	-0,65	-77,79	-26 000,64	-26 078,43
	INVESTISSEMENT	-59 220,36	0,00	0,00	170 164,71	-170 164,71	-229 385,07	0,00	-229 385,07
	CUMUL	-59 297,50	0,00	170 374,55	340 539,91	-170 165,36	-229 462,86	-26 000,64	-255 463,50
Total fonctionnement		12 782 688,74	-6 710 000,00	106 336 257,05	102 315 359,54	4 020 897,51	10 093 586,25	-597 751,59	9 495 834,66
Total investissement		5 095 771,19	6 710 000,00	35 174 274,60	44 311 463,78	-9 137 189,18	2 668 582,01	-9 931 915,04	-7 263 333,03
Total cumul		17 878 459,94	0,00	141 510 531,65	146 626 823,32	-5 116 291,67	12 762 168,26	-10 529 666,63	2 232 501,63

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2014

Communes	Critères de répartition					Répartition								Montant DSC 2015	Evoluti on
	Populatio n	Enfants	Logem ents	Potentiel	Effort	Populatio n	Enfants	Logement s	Détail calcul potentiel fiscal	Potentiel	Effort	DSC 2014			
	actualisée	- 14 ans	Sociau x	Fiscal 4T 2014	Fiscal	actualisée	- 14 ans	Sociaux	Par Habitant	Fiscal	Fiscal	pour mémoire			
EVREUX	52 427	9 931	10 017	58 264 222	1,658112	782 372,72	492 276,10	431 176,58	1 111,34	159 887,52	223 435,69	2 114 825	2 089 149	-25 676	
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	1 157	217	41	925 831	0,922553	17 266,01	10 756,61	1 764,82	800,20	4 957,62	2 743,52	37 121	37 489	368	
ARNIERES-SUR-ITON	1 657	290	32	996 487	1,139955	24 727,56	14 375,20	1 377,42	601,38	8 407,90	4 855,05	53 682	53 743	61	
AVIRON	1 156	200	-	602 877	1,224236	17 251,09	9 913,93	0,00	521,52	6 232,23	3 637,53	36 624	37 035	411	
BAUX-SAINTE-CROIX (Les)	962	144	-	506 503	1,165519	14 356,01	7 138,03	0,00	526,51	5 167,28	2 881,89	29 245	29 543	298	
BONCOURT	186	37	-	106 448	0,889707	2 775,69	1 834,08	0,00	572,30	965,27	425,35	5 672	6 000	328	
BOULAY MORIN (Le)	722	167	-	400 616	1,159148	10 774,47	8 278,13	0,00	554,87	3 796,86	2 151,10	23 916	25 001	1 085	
CAUGE	867	176	-	438 676	1,248162	12 938,32	8 724,26	0,00	505,97	4 727,69	2 781,47	28 582	29 172	590	
CHAPELLE DU BOIS DES FAULX (LA)	555	117	1	298 806	1,294737	8 282,31	5 799,65	43,04	538,39	2 954,95	1 846,96	18 291	18 927	636	
CIERREY	682	102	1	365 559	1,084814	10 177,55	5 056,10	43,04	536,01	3 637,57	1 901,62	20 861	20 816	-45	
DARDEZ	169	38	-	77 294	1,336702	2 522,00	1 883,65	0,00	457,36	954,16	580,64	5 855	5 940	85	
EMALEVILLE	541	126	-	278 707	1,08178	8 073,39	6 245,77	0,00	515,17	2 930,28	1 504,25	18 639	18 754	115	
FAUVILLE	332	55	4	261 815	0,749087	4 954,47	2 726,33	172,18	788,60	1 437,87	639,23	9 482	9 930	448	
GAUCIEL	867	116	-	335 390	0,892745	12 938,32	5 750,08	0,00	386,84	5 137,72	1 989,44	24 518	25 816	1 298	
GAUVILLE LA CAMPAGNE	518	79	-	363 191	1,290525	7 730,16	3 916,00	0,00	701,14	2 423,28	1 718,22	15 867	15 788	-79	
GRAVIGNY	4 252	776	507	3 224 547	1,362184	63 452,97	38 466,04	21 823,55	758,36	18 925,59	14 887,19	155 561	157 555	1 994	
GUICHAINVILLE	2 670	471	10	2 522 349	1,004155	39 844,64	23 347,30	430,44	944,70	9 909,03	6 891,21	78 088	80 423	2 335	
HUEST	714	133	20	399 190	0,96013	10 655,08	6 592,76	860,89	559,09	3 742,83	1 762,02	22 812	23 614	802	
IRREVILLE	469	100	1	232 329	1,249764	6 998,93	4 956,96	43,04	495,37	2 577,16	1 506,55	15 272	16 083	811	
MESNIL FUGUET (LE)	189	23	-	102 650	1,04351	2 820,46	1 140,10	0,00	543,12	1 002,73	506,92	5 465	5 470	5	
MISEREY	557	112	-	388 602	1,176131	8 312,16	5 551,80	0,00	697,67	2 613,40	1 683,82	17 622	18 161	539	

NORMANVILLE	1 125	195	-	1 103 828	1,090491	16 788,47	9 666,08	0,00	981,18	4 012,23	3 153,25	33 211	33 620	409
PARVILLE	285	33	-	196 049	1,160902	4 253,08	1 635,80	0,00	687,89	1 348,26	850,40	8 174	8 088	-86
PLESSIS GROHAN (Le)	816	177	-	410 619	1,160756	12 177,24	8 773,83	0,00	503,21	4 458,53	2 434,53	25 490	27 844	2 354
REUILLY	592	136	-	289 932	1,158298	8 834,47	6 741,47	0,00	489,75	3 266,25	1 762,49	20 283	20 605	322
SACQUENVILLE	1 133	287	22	617 610	1,197985	16 907,86	14 226,49	946,98	545,11	6 002,13	3 488,71	39 966	41 572	1 606
SAINT-GERMAIN DES ANGLES	210	37	1	103 368	1,182386	3 133,85	1 834,08	43,04	492,23	1 156,57	638,21	6 815	6 806	-9
SAINT-LUC	263	44	-	149 431	1,034377	3 924,77	2 181,06	0,00	568,18	1 369,17	699,23	7 741	8 174	433
SAINT-MARTIN-LA -CAMPAGNE	111	26	-	51 134	1,516013	1 656,46	1 288,81	0,00	460,67	625,24	432,52	3 694	4 003	309
SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT	5 092	936	379	3 487 765	1,022796	75 988,36	46 397,18	16 313,86	684,95	24 148,36	13 386,32	170 849	176 234	5 385
SAINT-VIGOR	338	90	-	171 985	1,292678	5 044,00	4 461,27	0,00	508,83	1 839,25	1 123,03	12 145	12 468	323
SASSEY	177	30	-	93 491	1,067602	2 641,39	1 487,09	0,00	528,20	949,55	485,70	5 373	5 564	191
TOURNEVILLE	375	77	-	191 325	1,004951	5 596,16	3 816,86	0,00	510,20	2 038,55	968,63	12 074	12 420	346
TRINITE (LA)	109	23	-	60 696	0,935151	1 626,62	1 140,10	0,00	556,84	572,36	261,99	3 524	3 601	77
VAL-DAVID	789	148	1	399 849	0,807831	11 774,32	7 336,31	43,04	506,78	4 299,83	1 638,25	24 730	25 092	362
VENTES (Les)	1 088	208	1	574 605	1,187047	16 236,32	10 310,49	43,04	528,13	5 837,08	3 319,56	34 322	35 746	1 424
VIEIL EVREUX (Le)	750	118	-	795 608	0,922077	11 192,32	5 849,22	0,00	1 060,81	2 437,73	1 777,51	21 110	21 257	147
Totaux	84 902	15 975	11 038	79 789 384		1 267 000	791 875	475 125	939,78	316 750	316 750	3 167 501	3 167 500	
<i>Modalités de répartition</i>	40%	25%	15%	10%	10%	1 267 000	791 875	475 125	*	316 750	316 750			

TAXE DE SEJOUR – TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2016

Nature et catégorie d'hébergements	Tarif par nuitée oit par personne soit par capacité d'accueil	Tarifs GEA
Hôtel de tourisme 4 étoiles Résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles	Entre 0,65€ et 2,25€	1,1 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles Résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles	Entre 0,5€ et 1,5€	0.6 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles Résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,3€ et 0,9€	0,5 €
Hôtel de tourisme 1 étoile Résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile Village de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	Entre 0,2€ et 0,75€	0,4 €
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme ou village non classé ou en attente de classement	Entre 0,2€ et 0,75€	0,4 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles	Entre 0,2€ et 0,55€	0,3 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles Port de plaisance	0,2€	0,2 €

CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2015

2^{eme} PHASE 2015 / PROJETS EN RECONDUCTION

Porteur de projet	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Cout total du projet	Part Etat (Part GEA
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Axe Educatif /Accueil jeunes 11-17 ans Mise en place du projet local d'animation jeunesse s'articulant sur les axes suivants : communication (travail de rue en lien avec le médiateur social) ; accompagnement de projet de jeunes ; actions citoyennes et solidaires ateliers culturels et sportifs. Accompagnement scolaire- Travail de terrain pour aller à la rencontre des jeunes éloignés de l'ALSH ; développement du point de primo information jeunesse 11-17 ans.	102 350 €	14 000 €	10 000 € (+10 000 € déjà attribués délib du 18/02/2015)
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Séjours Été Mise en place de 2 séjours sur les vacances d'été avec une démarche d'implication forte des jeunes en amont dans la construction du projet. (32 jeunes)	12 850 €	2 500 €	2800 € (+2200 € déjà attribués délib du 18/02/2015)
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Séjour Toussaint Mise en place s'un séjour sur les vacances de toussaint avec une démarche d'implication forte des jeunes en amont dans la construction du projet (16 jeunes)	6 000 €	0	2 200 €
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Séjour Hiver Mise en place de 2 séjours sur les vacances d'été avec une démarche d'implication forte des jeunes en amont dans la construction du projet.(16 jeunes)	12 420 €	0	3 500 €
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Secteur Famille/Pole ressource habitants/ Développement du projet animation collective familles sur le quartier s'articulant autour des fonctions suivantes:-Accompagnement à la parentalité et lien social (accueil, groupe de paroles, ateliers parents-enfants ; Mise en place de sorties familiales liés à l'accompagnement social mené à l'année ;Mise en place d'un lieu d'accueil, d'information et d'orientation favorisant l'écoute et le recueil de l'expression des habitants autour de sujets de vie quotidienne (éducation, accès aux droits, emploi, loisirs...) ; développement d'un comité d'habitants du Centre Social ; Fond de soutien à l'initiative des habitants (FSIH) ;	151 759 €	6 000 €	10 000 € (+5000 € déjà attribués délib du 18/02/2015)
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Sorties familles Mise en place de sorties familiales liés à l'accompagnement social mené à l'année dans le cadre du PRH ;	23 450 €	0	3 500 €
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Atelier de vie socio-linguistique Mise en place d'ateliers ayant pour support des actes de la vie quotidienne afin de favoriser l'apprentissage du français.	69 609 €	5 500 €	5 500 €
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Médiation Socio-sportive Action de médiation sportive tout au long de l'année sur les temps péri et extrascolaires en transversalité avec les secteurs jeunes et familles du Centre Social; mise en place de cycle avec les associations sportives ; ateliers prévention santé (motricité petite enfance, gym douce pour les séniors) ; actions santé sport bien être avec l'ASV et le PRE.	42 160 €	4 000 €	4 425 € (+3075 € déjà attribués délib du 18/02/2015)
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	Animation de la vie locale Co construction et mise en place d'animations de territoire en partenariat avec les acteurs et les habitants du territoire : Fête des voisins, Fête de la Peinture, Animations de Noel	16 000 €	0	7 000 €
TOTAL			462 758 €	32 000 €	48 925€

2^{eme} PHASE 2015/NOUVEAU PROJET

Porteur de projet	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Cout total du projet	Part Etat	Part GEA
Aide Développement Netreville (ADN)	Netreville	Accompagnement scolaire Aide aux devoirs collectifs pour les collégiens avec aides ponctuelles individualisées en lien avec les acteurs de l'éducation (collège Henri Dunant, associations du territoire, et parents) se déroulant tous les mercredis après-midi et samedi matin ;	16 927 €	0	4 000 €

Modifications à apporter au réseau de bus

Sujet	Détail	Impact financier (contribution à verser en + à TU dans le cadre du contrat de DSP)	Impact contrat de DSP	Lien autres projets
Modification et suppression de points d'arrêts	Travail sur la rationalisation du réseau dans le cadre des travaux sur l'ad ap transport et dans le cadre du nouveau réseau au 31/8/2015 Regroupement possible sur d'autres arrêts accessibles Suppression d'arrêt Limite les investissements : pas de réalisation de quais bus accessibles	Sans sur le fonctionnement et l'investissement (limite les investissements)	Modification du descriptif technique	Nouveau réseau Agenda d'Accessibilité Programmée transport du GEA
Navette de soirée	Modification de l'horaire Prolongation jusqu'à la fin de la DSP dont le coût est sur la base nouvelle proposée par TRANSURBAIN	3130.05€TTC/an sur la base de 25 navettes/an	Modification du descriptif technique	Dynamisme/attractivité du centre-ville sur des soirs. Désenclavement des quartiers prioritaires La Madeleine et Nétreville
Réseau du dimanche	Modification pour se caler sur le réseau défini au 31/8/2015 et intégrer les demandes d'évolutions des clients Cohérence entre le réseau du dimanche et celui de semaine	Sans impact pour GEA. prise en charge du coût par TRANSURBAIN :1191.53€HT sur toute la durée du contrat	Modification du descriptif technique	Cohérence globale entre réseau de semaine et réseau du dimanche/jours fériés
Mise à jour de la gamme tarifaire et des critères d'application	Principales évolutions : -description plus précise des conditions d'accès -transformation du titre gratuit « personne sans ressource » en création d'un niveau de coefficient familial inférieur à 1	Sans	Modification du descriptif technique	Démarche en faveur des publics en difficulté
Modification du PPI du GEA	Remise à jour : avancée de l'investissement sur les colonnes mobiles de levage (2015 au lieu de 2019)	Sans	Mise à jour du PPI	/
Suppression du post paiement sur le service taxibus	Impossibilité de pouvoir maintenir les correspondances bus/taxibus si mise en place du post paiement = dégradation du service rendu	- 5000€HT sur le CEP 2015 (coût unique en 2015)	Modification du descriptif technique	

Règlement d'utilisation du service	Mise à jour du règlement	Sans	Modification du descriptif technique	NB : il est disponible sur demande et non joint à la présente délibération
Modification du terminus de la ligne T1	Rééquilibrage des offres entre les rues Moulin et Sépard	Sans impact sur le coût de fonctionnement dans le seul cadre du contrat de DSP	Modification du descriptif technique (ligne T1)	<p>A cette occasion, le GEA pourrait profiter de cette modification pour réaliser des travaux qui lui incombent au titre de ses compétences propres et ne sont pas liés à la modification du terminus en lui-même :</p> <p>1) Réalisation de 2 quais bus pour mise en accessibilité d'une des deux lignes structurantes du réseau ;</p> <p>2) Retraitement de la voirie et des trottoirs nécessaire aux abords des quais sur la rue Molière</p> <p>Equilibrage de l'offre de TC GEA sur le territoire. Accessibilité Ad AP du GEA Programme voirie</p>